



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
GÉNÉRALE

TD/B/50/11  
30 septembre 2003

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT  
Cinquantième session  
Genève, 6-17 octobre 2003

**RAPPORT DE LA RÉUNION DE PERSONNALITÉS SUR LES QUESTIONS  
RELATIVES AUX PRODUITS DE BASE**

tenue au Palais des Nations,  
à Genève, les 22 et 23 septembre 2003

## TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
Introduction .....	3
I. Recommandations .....	4
II. Résumé des débats.....	12
Annexe: liste des participants.....	17

## INTRODUCTION

1. À sa cinquante-septième session, l'Assemblée générale des Nations Unies a examiné les questions relatives aux produits de base au titre du point 84 b) de son ordre du jour - «Questions de politique macroéconomique: produits de base». Elle était saisie du document A/57/381, intitulé «Tendances et perspectives mondiales concernant les produits de base: Note du Secrétaire général», qui avait été établi par le secrétariat de la CNUCED.
2. À la suite de cet examen, l'Assemblée générale a adopté la résolution 57/236, au paragraphe 11 de laquelle elle a demandé: «au Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement de désigner, dans les limites des ressources financières, complétées selon qu'il conviendra par des contributions volontaires, des personnalités éminentes indépendantes qui seront chargées d'étudier les questions liées aux produits de base, notamment l'instabilité de leurs cours et la baisse des termes de l'échange, ainsi que les incidences de ces facteurs sur les efforts de développement des pays en développement tributaires des produits de base, et de présenter un rapport à ce sujet qui sera examiné par le Conseil du commerce et du développement à sa réunion directive, puis par l'Assemblée générale à sa cinquante-huitième session». Les ressources budgétaires de la CNUCED ont été complétées par une contribution volontaire de 10 200 dollars versée par le Gouvernement italien.
3. Les personnalités désignées (dont la liste figure dans l'annexe au présent document) se sont réunies les 22 et 23 septembre 2003 au Palais des Nations, à Genève. La réunion a été ouverte par le Secrétaire général de la CNUCED et présidée par le Secrétaire général adjoint de la CNUCED et la Directrice de la Division du commerce international des biens et services, et des produits de base. Neuf brèves notes d'information générale avaient été établies par le secrétariat, sur les questions devant être abordées par les participants; ces documents sont à la disposition du Conseil du commerce et du développement dans leur version originale non éditée en langue anglaise.
4. À la suite de leurs discussions, résumées dans la deuxième partie du présent rapport, les participants ont approuvé un ensemble de recommandations qui est présenté dans la première partie ci-après.

## I. RECOMMANDATIONS

5. Nous considérons qu'il existe un large éventail de mesures qui peuvent améliorer la situation des marchés des produits de base et contribuer à atténuer la pauvreté de nombreux producteurs de produits de base, notamment par une amélioration des systèmes de gestion des cultures. Nous avons réparti les recommandations qui suivent en recommandations à court terme, impliquant des mesures urgentes et immédiates pour faire face à des crises graves, et devant donner des résultats concrets immédiats; recommandations à moyen terme, impliquant une réorientation des politiques tout à fait réaliste; et recommandations à long terme, dont l'examen devrait commencer dès maintenant, mais dont l'application pourrait prendre du temps. Parmi les recommandations formulées, nous souhaitons tout particulièrement attirer l'attention sur celles qui concernent les aspects ci-après, auxquels nous attachons la plus haute priorité:

- Renforcer un accès aux marchés équitable et prévisible pour les produits de base qui sont d'une importance fondamentale pour les pays en développement (recommandation 1);
- S'attaquer aux problèmes de la surproduction de nombreux produits de base (recommandations 2 et 7);
- Faciliter l'accès à des mécanismes de financement compensatoire véritablement opérationnels (recommandation 4);
- Renforcer les capacités et les institutions (recommandations 8 et 9);
- Étudier les possibilités de créer un nouveau fonds international de diversification (recommandation 15).

### A. Recommandations à court terme

#### 1. Négociations à l'OMC

6. Nous notons avec préoccupation l'incapacité des membres de l'OMC de parvenir à un accord à la cinquième Conférence ministérielle de l'OMC à Cancún. Il est urgent que des progrès soient accomplis sur des questions telles que l'élimination des obstacles à l'accès aux marchés et à l'entrée pour les exportations de produits de base des pays en développement (par exemple, progressivité des droits), ainsi que sur les problèmes concernant les mesures sanitaires et phytosanitaires, les obstacles techniques au commerce et les règles d'origine. Les pays en développement sont actuellement les victimes des politiques de subvention appliquées dans les pays développés, et le fait de retarder la libéralisation du commerce international dans ce domaine ne pourra que pénaliser leur croissance économique. En souffriront tout particulièrement les producteurs de nombreux produits de base agricoles, qui sont confrontés à une concurrence déloyale de la part des agriculteurs des pays développés. Nous appelons à une reprise rapide des négociations commerciales, qui sont le meilleur moyen de traiter ces questions.

7. Entre-temps, des mesures doivent être prises pour indemniser les agriculteurs des pays en développement des pertes que leur font subir les actuelles politiques appliquées dans les pays développés. Allant dans le sens de la proposition faite par quatre pays africains à la Conférence

ministérielle de l'OMC à Cancún, nous demandons l'élimination rapide des subventions accordées dans les pays développés aux producteurs de coton et l'indemnisation du manque à gagner provoqué par les ventes de coton subventionné. Nous demandons à la communauté internationale d'accorder la priorité à la définition des modalités de fonctionnement d'un tel mécanisme de compensation, en collaboration avec des organisations compétentes telles que la CNUCED. Nous demandons également que soit étudiée l'opportunité d'étendre le modèle de «l'initiative coton» à d'autres produits de base.

8. Les subventions agricoles versées dans d'autres pays peuvent être préjudiciables à la production de produits de base d'un pays en développement si elles entraînent l'importation de produits subventionnés, qui asphyxient la production des agriculteurs locaux et réduisent les possibilités d'expansion et de diversification. Il est de la plus haute importance de prévoir un mécanisme spécial permettant aux pays en développement touchés de se protéger contre de telles importations.

## **2. Café**

9. Nous constatons avec consternation l'extrême pauvreté dans laquelle ont été plongés 25 millions d'agriculteurs et de travailleurs du secteur du café par le très faible niveau des prix. Nous demandons donc que des mesures d'urgence énergiques soient prises sans attendre. Nous proposons que l'Organisation internationale du café envisage d'imposer un droit à l'exportation, dont le produit servirait à atténuer la pauvreté provoquée par le bas niveau des cours du café. Nous demandons instamment aux pays, aussi bien producteurs que consommateurs, ainsi qu'aux organisations internationales compétentes, de soutenir un tel programme et les mesures connexes de l'Organisation internationale du café concernant, pour ce qui est de l'offre, l'amélioration de la qualité, la promotion de la diversification et le contrôle de la production et, pour ce qui est de la demande, la promotion de la consommation.

## **3. Allègement de la dette**

10. De nombreux pays en développement financent le service de leur dette et leurs remboursements au moyen de leurs recettes d'exportation de produits de base. Les prix auxquels ces produits sont exportés sont toutefois déterminés en dehors de ces pays et peuvent fortement diminuer sans que la moindre responsabilité des pays considérés soit en cause, entraînant de grandes difficultés financières. Beaucoup de pays en développement ne sont désormais plus en mesure d'assurer le service de leur dette en raison d'une combinaison de faibles prix de leurs exportations et de prix élevés de leurs importations de pétrole. Des mécanismes devraient être institués aussitôt que possible pour mieux adapter les efforts d'allègement de la dette aux besoins des pays en développement exportateurs de produits de base, s'agissant en particulier des PMA et des PPTE.

11. À moyen terme, d'autres mécanismes devraient être étudiés et instaurés pour un traitement plus systémique des liens entre les problèmes des pays en développement exportateurs de produits de base et l'allègement de la dette. Nous demandons à la CNUCED et à d'autres institutions d'entreprendre des études supplémentaires sur ces sujets.

## **B. Recommandations à moyen terme**

### **4. Financement compensatoire**

12. Le financement compensatoire a pour rôle potentiel important de protéger les pays en développement des pires effets de l'instabilité des prix internationaux et, de fait, de réduire cette instabilité. Pour être efficace, il doit répondre aux critères suivants:

- Relever de mécanismes *ex ante* plutôt que *ex post* (autrement dit, associer clairement des versements et paiements automatiques à l'apparition de situations précises et déterminées);
- Être, d'un point de vue technique, d'accès facile;
- Être exempt de conditions - il devrait suffire que le pays lui-même ne soit manifestement pas responsable des pertes subies;
- Être assorti d'un mécanisme permettant de répercuter les versements compensatoires sur les producteurs et les consommateurs effectifs.

13. Les outils et les mécanismes pour cela existent; les mécanismes en vigueur devraient être adaptés en conséquence.

### **5. Conception et exécution des politiques publiques**

14. Il existe indéniablement un lien entre le développement du secteur des produits de base et la pauvreté, et les gouvernements doivent avoir la capacité d'aborder ces questions dans la conception et l'exécution de leur politique et dans les négociations internationales. Ils devraient pouvoir tenir dûment compte, dans leurs politiques, des liens entre différents aspects du commerce international des produits de base et le développement national. Il serait souhaitable que les pays intéressés créent des processus et des institutions appropriés faisant appel à la participation de toutes les parties intéressées, dans le cadre d'une stratégie relative aux produits de base ou d'une stratégie de développement rural économiquement et écologiquement durable. Peu de pays sont actuellement en mesure de se doter d'une stratégie relative aux produits de base; les questions concernant ces produits devraient faire expressément partie des stratégies de réduction de la pauvreté. Nous demandons instamment à la communauté internationale des donateurs d'aider la CNUCED et d'autres organisations compétentes à mettre en place des programmes et des activités de renforcement des capacités dans ce domaine.

### **6. Responsabilité sociale des entreprises**

15. Nous constatons avec satisfaction que de nombreuses entreprises du secteur privé sont de plus en plus disposées à appliquer des principes de responsabilité sociale d'entreprise dans leurs activités internationales, conformément aux normes et accords internationaux. Nous leur demandons donc instamment de redoubler d'efforts pour intégrer dans leurs engagements en matière de responsabilité sociale d'entreprise le souci d'un développement durable du secteur des produits de base, la diffusion auprès des groupes défavorisés de la population des bienfaits découlant des activités relatives aux produits de base, et la création de liens positifs avec le reste

de l'économie. Nous estimons qu'il est important que, dans les entreprises, la réflexion à long terme l'emporte sur les orientations à court terme.

## **7. Mesures pour remédier à une offre excédentaire**

16. Concernant les produits de base en situation d'offre structurellement excédentaire, un effort concerté doit être fait pour amener l'offre et la demande à un point d'équilibre où les prix sont suffisamment rémunérateurs pour le producteur moyen. Des mesures portant aussi bien sur la demande que sur l'offre peuvent être envisagées. À ce propos, nous soulignons les vastes avantages potentiels d'une libéralisation plus rapide du commerce entre pays en développement. Les mesures visant à élargir la demande pourraient concerner l'amélioration de la qualité des approvisionnements, ainsi que la recherche de nouvelles utilisations finales. Pour ce qui est de l'offre, le principal objectif serait une diversification vers d'autres activités productives offrant une meilleure rentabilité. Il conviendrait en outre de soutenir la recherche-développement sur de nouvelles utilisations finales des produits de base. Nous soulignons l'intérêt de renforcer les ressources du deuxième compte du Fonds commun pour les produits de base, qui a vocation à apporter un appui aux pays en développement dans ces domaines.

17. À court terme, toutefois, il peut être nécessaire de prendre des mesures pour réduire les quantités mises sur le marché. Le cas échéant, ou lorsque cela est possible, ces mesures pourraient comprendre des mécanismes producteurs-consommateurs, des mesures conjointement prises par les seuls producteurs, et des mesures nationales. À cet égard, nous reconnaissons qu'il existe un problème de «bénéficiaire opportuniste» et que les mécanismes de gestion de l'offre posent des difficultés opérationnelles. Les pays producteurs en situation de surproduction sont également invités à prendre des mesures nationales – un exemple en est l'application par la Malaisie d'une taxe parafiscale sur la production d'huile de palme en période de prix élevés, qui est utilisée en période de prix faibles pour subventionner des utilisations non traditionnelles de l'huile de palme, par exemple pour la production d'électricité – ainsi que des mesures en coopération avec d'autres pays producteurs pour remédier à leur situation. On pourrait demander aux institutions compétentes d'organiser des réunions où serait examinée l'expérience acquise par différents pays en la matière. Les pays qui ne sont pas parties à de tels mécanismes devraient accepter d'appliquer une interprétation favorable des articles XI, XX et XXXVI du GATT, ainsi que d'autres articles pertinents du GATT et des accords de l'OMC, et de s'abstenir de recourir à des mesures de politique de concurrence à l'encontre de ces mécanismes. Les pays développés devraient éliminer les subventions, lorsqu'ils le peuvent, pour contribuer à réduire une offre excédentaire.

## **8. Renforcement des capacités en vue d'améliorer les capacités d'offre et l'entrée sur les marchés**

18. De nombreux pays en développement tributaires des produits de base n'ont pas la capacité de tirer parti des débouchés commerciaux potentiels. L'appui au renforcement des capacités d'offre dans le secteur des produits de base devrait faire partie intégrante de l'aide internationale apportée aux pays dépendant des produits de base; il devrait notamment s'agir de soutenir la conception et l'exécution de stratégies, de politiques et de mesures pour un développement et une diversification reposant sur les produits de base, l'amélioration des capacités nationales de recherche-développement, et l'organisation des petits producteurs afin de les aider à mieux s'intégrer dans les chaînes internationales de production. Il est important d'encourager et de

renforcer l'organisation des petits producteurs, transformateurs et négociants de produits de base, en vue d'accroître leurs capacités d'absorption de la technologie et de commercialisation de leurs produits. Nous soulignons l'importance d'une assistance visant à permettre aux petits producteurs de satisfaire aux conditions de qualité et de traçabilité, ainsi qu'aux exigences des marchés telles qu'elles ressortent des spécifications imposées par les entreprises importatrices.

19. Nous reconnaissons que le renforcement des capacités comporte de nombreux aspects différents et que différentes entités – organisations internationales, entreprises privées, en particulier les sociétés transnationales, associations professionnelles, ONG et gouvernements, de pays développés et de pays en développement – possèdent toutes des compétences et des connaissances spécifiques. Une approche globale, empreinte de cohérence et de complémentarité et reposant sur un esprit de partenariat entre tous les acteurs compétents, a plus de chances d'avoir un impact positif qu'une approche fragmentaire. Nous demandons que mandat soit donné à une organisation telle que la CNUCED de réunir les différentes entités mentionnées plus haut pour examiner les besoins en matière de développement des capacités des pays dépendant des produits de base, élaborer un programme cohérent intégré de renforcement des capacités, en surveiller l'application, et fixer une répartition des tâches ainsi que des engagements. L'application «sur le terrain» d'un tel programme nécessiterait des arrangements au niveau national, éventuellement à l'initiative des organisations internationales présentes dans les pays. Les organismes donateurs sont invités à soutenir financièrement ces activités de renforcement des capacités.

## **9. Renforcement institutionnel**

20. Les faiblesses des institutions, de la législation et de la réglementation (titres fonciers, problèmes de droits de propriété, réglementation des exportations, règles de faillite, etc.) non seulement font qu'il est difficile pour les agriculteurs, d'autres producteurs, les transformateurs et les négociants des pays en développement de profiter des possibilités de diversification, mais en outre, en alourdissant leurs coûts et en affaiblissant leur position de négociation, elles les empêchent d'acquérir une plus grande part de la chaîne de valeur ajoutée. Les femmes sont particulièrement pénalisées par ce genre de situation, qui ajoute à la discrimination dont elles sont victimes. En général, ces faiblesses font que les producteurs sont également directement exposés à l'instabilité des prix du marché mondial, et elles créent des difficultés d'accès au financement. Il est nécessaire de remédier au déficit institutionnel et au déficit de capacité qui sont désormais apparents dans de nombreux pays. À ce sujet, les donateurs devraient intensifier leur appui au renforcement d'institutions essentielles d'appui au commerce, en particulier les organismes d'inspection et de certification, les organismes de promotion des exportations, les sociétés d'assurance, les institutions de financement agricole et les bourses nationales et régionales de produits.

## **10. Mécanismes préférentiels et commerce Sud-Sud**

21. Dans certains cas, les arrangements commerciaux préférentiels peuvent aider à assurer un revenu stable aux producteurs pauvres, favorisant ainsi les conditions d'un développement et d'une diversification ultérieurs. De même, des mécanismes d'intégration régionale telles que des mesures de libéralisation du commerce entre pays en développement peuvent contribuer à une expansion des revenus provenant du secteur des produits de base. Des travaux de recherche devraient être consacrés à l'utilisation et à l'impact de tels mécanismes.



## **11. Information et analyse**

22. Nous reconnaissons que les gouvernements, les entreprises et les agriculteurs des pays en développement n'ont pas suffisamment accès à une information et à des analyses actuelles, détaillées, précises et facilement compréhensibles, et n'ont pas non plus la capacité d'utiliser pleinement cette information et ces analyses pour prendre des décisions. Une meilleure information stratégique et organisée est nécessaire au niveau international pour une meilleure prise de décisions (notamment pour déterminer les tendances et les pertes de revenu réelles résultant de la détérioration des termes de l'échange) et au niveau local pour donner aux agriculteurs l'information dont ils ont besoin, si possible en temps réel. Pour ce qui est du niveau international, nous constatons avec une grave préoccupation que les ressources consacrées à l'analyse de questions relatives aux produits de base diminuent dans certaines institutions internationales. C'est là un important obstacle à l'identification et à l'exploitation de débouchés commerciaux et de possibilités de diversification. Une meilleure circulation de l'information en direction des pays en développement peut aider les gouvernements de ces pays à prendre de meilleures décisions et est également nécessaire pour éviter de mauvaises décisions d'investissement risquant d'entraîner non seulement des pertes pour les nouveaux investisseurs, mais aussi des situations d'offre excédentaire. Nous appelons au renforcement de la capacité de la CNUCED et d'autres organisations internationales compétentes de diffuser régulièrement une information et des analyses spécialisées sur un large éventail de produits de base et de questions relatives à ces produits, de mettre en place des réseaux afin de contribuer à la transparence des marchés, et de concevoir des instruments d'appui pour faciliter l'utilisation de cette information, en particulier par les producteurs.

## **12. Échanges d'expérience concernant les politiques relatives aux produits de base**

23. Nous notons que certains pays en développement possèdent une expérience intéressante de la conception d'approches novatrices destinées à renforcer leur secteur des produits de base et à remédier aux aspects négatifs (par exemple l'instabilité). Il est nécessaire d'intensifier les échanges d'expérience sur les options en matière de politique des produits de base et les possibilités d'accroître la coopération Sud-Sud, et nous demandons instamment à la CNUCED de mettre en place un mécanisme approprié à cette fin.

## **13. Gestion budgétaire et utilisation des revenus**

24. Dans de nombreux pays, en particulier ceux où les revenus proviennent de combustibles, de minéraux et de l'exploitation d'autres ressources naturelles, il existe de considérables possibilités d'améliorer la gestion budgétaire et l'utilisation des revenus, afin d'obtenir une plus forte contribution du secteur des produits de base à la lutte contre la pauvreté. Cela devrait désormais faire partie des discussions entre les gouvernements de ces pays et les institutions financières internationales et la communauté des donateurs, en vue de mobiliser des ressources substantielles pour un renforcement institutionnel en matière de gestion budgétaire dans un solide cadre de gouvernance. Les risques budgétaires liés aux produits de base (quantités et prix) et les moyens de gérer de tels risques doivent faire partie des questions sur lesquelles portent ces discussions. Les organisations compétentes, dont la CNUCED, devraient faire davantage pour stimuler une prise de conscience de ces questions et de ces possibilités.

#### **14. Gestion des risques**

25. La plus grande partie du poids de l'instabilité des prix des produits de base est désormais directement supportée par les producteurs (avec des conséquences particulièrement graves pour les plus pauvres d'entre eux). Des effets négatifs sont également ressentis par les transformateurs, les négociants et les consommateurs dans les pays en développement. Les producteurs en particulier gagneraient beaucoup à une meilleure gestion des risques de prix - qui se traduirait par une plus forte assurance de ne pas être payés en dessous d'un certain niveau de prix pour leurs produits. Bien qu'ils ne soient pas une panacée et exigent des conditions d'utilisation spécifiques, des instruments de marché offrant ce type de sécurité existent pour un certain nombre de produits de base.

26. La communauté internationale devrait jouer un rôle plus actif dans ce domaine. Nous estimons que des efforts urgents devraient être faits pour créer une capacité de gestion de l'instabilité des prix des produits de base et que ces efforts devraient faire partie de tous les programmes de développement rural, en même temps que divers efforts de planification et de hiérarchisation de l'aide au développement (en particulier, les documents de stratégie de réduction de la pauvreté élaborés sous les auspices du PNUD et de la Banque mondiale, et le Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés mis en place conjointement avec l'OMC). Les institutions donatrices devraient accroître leur appui à l'exécution de programmes dans ce domaine.

### **C. Recommandation à long terme**

#### **15. Fonds international de diversification des exportations**

27. En dernière analyse, pour réduire fortement la pauvreté les pays doivent pouvoir utiliser pleinement toutes les possibilités de diversification de leurs capacités de production (au sein du secteur des produits de base, y compris par des activités à valeur ajoutée, et à l'extérieur de ce secteur). L'accès aux marchés est une condition nécessaire, mais non suffisante: les pays doivent développer de nouvelles capacités d'offre. Les recommandations énoncées plus haut devraient être d'un certain secours à cet égard. Mais la capacité des pays d'échapper à une dépendance excessive à l'égard d'un petit nombre de produits de base serait plus grande s'ils avaient accès, pour financer leurs efforts, à un «fonds international de diversification», qui pourrait être rattaché à une institution existante, par exemple le Fonds commun pour les produits de base.

28. Ce fonds de diversification servirait principalement à développer les capacités du secteur privé. Outre le renforcement des institutions et d'autres activités pertinentes mentionnées précédemment, il contribuerait à la création de fortes associations de producteurs, assurant un rôle adéquat à la majorité des producteurs (les femmes), contribuerait au développement d'infrastructures essentielles et stimulerait les investissements (par exemple en fournissant du capital-risque, ou une compensation temporaire dans le cas de certaines faiblesses d'infrastructure).

29. Nous demandons instamment à la communauté internationale d'envisager d'un œil nouveau un tel fonds, et en particulier de songer à de nouvelles modalités de financement; cela serait justifié par un recul tendanciel des termes de l'échange des exportations de produits de base des pays en développement qui implique un transfert de ressources réelles vers les pays consommateurs.

#### **D. Demandes finales**

30. Tout en considérant qu'il est important que les gouvernements et la communauté internationale attachent une certaine priorité aux questions relatives aux produits de base, conformément aux recommandations formulées plus haut, nous estimons que, dans certains domaines, l'Organisation des Nations Unies et en particulier la CNUCED peuvent elles-mêmes prendre des mesures importantes. À cet égard, nous souhaitons formuler les demandes ci-après:

- Que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies diffuse nos conclusions auprès des organismes des Nations Unies compétents, en particulier le PNUD, des institutions financières internationales et des donateurs bilatéraux, en leur suggérant d'accorder, compte tenu des objectifs de développement du Millénaire et de l'importance des produits de base pour la plupart des populations pauvres du monde, une plus grande priorité aux questions relatives aux produits de base, et en les informant qu'il s'adressera de nouveau à eux dans un délai d'un an afin de faire rapport à l'Assemblée générale sur la façon dont ils ont adapté leurs politiques et leurs programmes aux besoins du secteur des produits de base;
- Que la CNUCED étudie les possibilités d'instaurer, dans le domaine des produits de base, un nouveau partenariat entre gouvernements, entreprises privées, associations de producteurs et de négociants, société civile et organisations internationales, et annonce la forme et les modalités de ce partenariat, ainsi que les mesures concrètes prises pour lui donner effet, à la prochaine session (onzième session) de la Conférence en juin 2004;
- Que le Secrétaire général de la CNUCED s'adresse aux hauts responsables de la Commission européenne et du FMI pour les sensibiliser à l'importance d'un bon système de financement compensatoire et les inviter à travailler avec la CNUCED à la conception d'un système répondant aux critères que nous avons indiqués plus haut;
- Que l'Assemblée générale assigne à une organisation compétente la responsabilité de conduire des discussions ouvertes et transparentes avec toutes les parties intéressées sur la création d'un fonds international de diversification des exportations, comme indiqué plus haut.

## II. RÉSUMÉ DES DÉBATS

### Généralités

31. Les participants ont reconnu qu'on ne saurait trop insister sur la gravité des problèmes liés à l'instabilité des prix des produits de base et à la détérioration des termes de l'échange.

Les incidences sur les efforts de développement des pays en développement tributaires des produits de base étaient ressenties aussi bien au niveau microéconomique qu'au niveau macroéconomique, elles accroissaient la vulnérabilité de ces pays et sapient leurs efforts de lutte contre la pauvreté.

32. Les participants ont noté que, si l'on excluait les principaux exportateurs de pétrole et d'articles manufacturés, les termes de l'échange des pays en développement avaient diminué de plus de 20 % depuis 1980. Dans le cas des pays africains, qui constituaient le groupe de pays le plus dépendants des produits de base, la baisse était supérieure à 25 %. L'instabilité était l'autre caractéristique importante des prix des produits de base. L'écart mensuel moyen par rapport à la tendance avait été supérieur à 10 % pour de nombreux produits intéressant le commerce d'exportation des pays en développement. Des variables macroéconomiques telles que l'épargne et l'accumulation de capital, la balance des paiements et les taux de change, les finances publiques et, naturellement, l'emploi et les taux de croissance étaient considérablement influencées par les prix des produits de base, et les recettes d'exportation qui en découlaient dans les pays dépendant de ces produits. Ces incidences négatives pesaient durablement sur les perspectives de développement, perpétuant le cercle vicieux de la pauvreté créé par la dépendance à l'égard de l'exportation de produits de base de faible valeur. Les incidences dans l'autre direction étaient également très importantes. Une lourde dette extérieure et les dévaluations monétaires incitaient à accroître les exportations. Dans la plupart des pays en développement, le secteur des produits de base était celui qui était le plus sensible à ce type de stimulation. Les conséquences inéluctables en étaient un accroissement de l'offre sur les marchés mondiaux, responsable des pressions à la baisse exercées sur les prix.

33. Les participants ont souligné qu'il était essentiel de rechercher des solutions aux problèmes du secteur des produits de base si l'on voulait atteindre les objectifs de développement du Millénaire concernant la réduction de la pauvreté, et que cette initiative de l'Assemblée générale pouvait donner un nouvel élan à cette recherche. Les produits de base avaient perdu la place prédominante qu'ils avaient occupée pendant de nombreuses années au sein des questions internationales de développement. Aujourd'hui, la communauté internationale s'intéressait de nouveau aux problèmes de ces produits, sans toutefois que des initiatives internationales telles que les DSRP les prennent suffisamment en compte.

34. Il était important de ne pas perdre de vue les conséquences humaines du faible niveau des prix des produits de base, en particulier dans les couches les plus pauvres et les plus faibles de la population, notamment les pauvres des zones rurales et les femmes. Dans ce contexte, la sécurité alimentaire et la sécurité de revenu des pauvres devraient être un important objectif. Un point de départ éthique des discussions devrait être la volonté générale d'accroître la possibilité d'établir les prix des produits de base à un niveau qui soit rémunérateur pour les producteurs et équitable pour les consommateurs. Il fallait éviter que se perpétuent des pratiques d'exploitation provoquées par les déséquilibres de puissance commerciale entre petits producteurs et grands acheteurs.

### **Tendances et instabilité des prix**

35. Il a été reconnu qu'il était difficile de déterminer des causes générales de la tendance à la baisse des prix des produits de base et de l'instabilité de ces prix. Les différences entre les produits et les pays étaient grandes, et divers ensembles de facteurs influençaient sur l'évolution des prix. Les variations des taux de change ajoutaient à la difficulté d'évaluer l'évolution des prix à moyen terme et à long terme. Concernant l'instabilité des prix, il a été jugé important d'inclure dans toute analyse des facteurs tels que les effets des subventions et le rôle des marchés à terme.

36. Plusieurs produits de base connaissaient une situation globale d'offre excédentaire, la production ayant augmenté plus vite que la demande, ce qui avait contribué à une baisse des prix. Dans le cas de certains produits, un facteur important avait été un niveau élevé de subventions de la production, principalement dans les pays industrialisés. Dans d'autres cas, l'excédent global de l'offre pouvait être imputé à un certain nombre de facteurs - décisions simultanées de plusieurs pays d'accroître leur production, conseils fournis par des institutions internationales et des programmes d'aide financière, projections excessivement optimistes concernant la demande et les prix.

37. Une partie de la baisse des prix réels des produits de base au cours des dernières décennies pouvait être imputée aux gains de productivité réalisés dans certains pays pour certains produits. On pouvait donc se demander si la situation des producteurs de ces produits n'était pas aujourd'hui pire qu'autrefois. D'un autre côté, la situation de nombreux producteurs qui n'avaient pu ni accroître leur productivité et leur rendement ni se diversifier était celle d'une baisse des revenus provoquée par une offre excédentaire. De plus, une tendance négative des termes de l'échange pouvait être observée dans le cas des produits de base exportés par les pays en développement, et il était manifeste que les producteurs n'avaient pas réussi à conserver les bénéfices des gains de productivité. Il était également important de bien voir que les gains de productivité pouvaient considérablement varier pour une même production, étant par exemple plus rapides dans le cas de grandes exploitations modernes que dans celui de petits producteurs. De nombreux producteurs, par exemple dans les petits pays insulaires, étaient également confrontés à des difficultés spécifiques d'accroissement de la productivité et de diversification en raison de facteurs climatiques, géographiques et démographiques.

### **Subventions et obstacles au commerce**

38. Il a été reconnu que les subventions à l'exportation et les modalités de soutien interne à la production et aux exportations agricoles dans les pays développés qui faussaient les marchés avaient notablement contribué à l'accroissement de la production et à la baisse des prix des produits faisant l'objet d'un tel soutien interne et avaient entraîné une diminution des parts de marché des pays en développement pour les produits considérés. L'élimination progressive de ces formes de soutien aurait des répercussions favorables sur les perspectives de croissance et de revenu des pays en développement et améliorerait considérablement les débouchés à l'exportation de ces pays. Les pays développés imposaient des droits de douane élevés sur les produits agricoles, en particulier les produits transformés, et d'autres mesures commerciales constituaient d'importants obstacles à l'entrée pour les exportations de produits de base des pays en développement. Il a également été noté que l'élimination des obstacles au commerce entre pays en développement aurait d'appréciables effets bénéfiques, notamment en stimulant le développement de nouveaux marchés et en améliorant ainsi la diversification des marchés.

### **Coopération internationale relative aux produits de base**

39. Il a généralement été reconnu que la coopération internationale entre producteurs et consommateurs pouvait offrir les meilleures conditions de recherche de solutions aux problèmes concernant les produits de base si les conditions politiques et techniques étaient favorables. Toutefois, de telles conditions préalables, en particulier pour des mesures de stabilisation des prix de type traditionnel, n'étaient pas toujours réunies. En l'absence de coopération entre producteurs et consommateurs, il a été suggéré que les producteurs coopèrent entre eux pour aligner l'offre sur la demande. Les opinions étaient divisées quant aux perspectives de succès de mesures de limitation des approvisionnements découlant d'une coopération entre seuls producteurs, même si des exemples de coopération fructueuse existaient, notamment dans le cas du caoutchouc naturel entre l'Indonésie, la Malaisie et la Thaïlande. Les participants ont également examiné la possibilité de l'adoption de mesures au niveau national pour limiter les approvisionnements en situation d'excédent de l'offre, et quelques exemples de telles mesures ayant donné des résultats intéressants ont été présentés. Il a également été noté que, dans certains cas, le meilleur moyen de remédier à un excédent de l'offre et à un marasme des prix pouvait être de développer de nouvelles utilisations finales, plutôt que de limiter la production.

### **Développement et diversification reposant sur les produits de base**

40. La place des producteurs de produits primaires dans la chaîne de valeur était une importante question à examiner dans la perspective d'un développement et d'une diversification reposant sur les produits de base. Une plus grande compétitivité et une bonne diversification étaient les principaux moyens de consolider cette position de façon qu'une plus grande part de la valeur ajoutée soit conservée dans le pays. Il a généralement été reconnu que la diversification horizontale, verticale et géographique faisait partie intégrante du processus de développement dans les pays en développement dépendant des produits de base et que très peu de pays avaient réussi à fonder leur développement économique sur le seul secteur des produits de base, en particulier l'exportation de matières brutes. Une plus grande stabilité des prix contribuerait à faciliter la diversification en réduisant les risques pour les producteurs et en leur permettant d'investir dans un processus de diversification. Il a également été souligné que la diversification, en dernière analyse, devait résulter des décisions individuelles des producteurs. Les politiques en matière de diversification devaient les aider à prendre de telles décisions en toute connaissance de cause. L'appui à la diversification, par les gouvernements ou les institutions internationales, devrait tenir compte des conditions, aussi bien actuelles que futures, du marché mondial et éviter le risque d'erreur de généralisation. Les recommandations de diversification devraient reposer non pas sur des avantages comparatifs statiques, mais sur des considérations dynamiques. La diversification n'était toutefois pas une fin en soi; c'était un élément des stratégies de développement. Des producteurs compétitifs ne devraient pas avoir à se diversifier en abandonnant la production de produits de base uniquement parce que les marchés étaient faussés par des mesures telles que les subventions.

41. La conception et l'exécution de politiques et de stratégies de diversification pouvaient être facilitées par une assistance financière et technique internationale. Les participants ont reconnu le rôle important du Fonds commun pour les produits de base dans le financement de projets de diversification, par le biais de son deuxième compte, et ils ont souligné la nécessité d'en renforcer la capacité de financement.

42. Ils ont également reconnu qu'un accès à une information fiable sur les marchés de produits de base était souvent un gros problème pour les producteurs des pays en développement et que l'asymétrie de l'accès à l'information était extrêmement préoccupante.

43. Dans le contexte d'un développement et d'une diversification fondés sur les produits de base, une bonne gestion budgétaire était particulièrement importante, et il a été noté que l'instabilité des recettes d'exportation et des recettes publiques avait tendance à dégrader la qualité de la gestion des dépenses publiques. Les revenus provenant des exportations de produits de base devaient être investis en capital humain pour améliorer les perspectives de développement durable. En outre, les coûts et avantages environnementaux de la production de produits de base devaient être considérés comme d'importants éléments à prendre en compte dans la conception des politiques. Enfin, il fallait promouvoir la diffusion auprès des pays en développement d'exemples de politiques et de mesures ayant donné de bons résultats.

### **Politiques et mesures recommandées**

44. Les participants ont examiné un large éventail de recommandations possibles concernant les solutions à apporter aux problèmes du secteur des produits de base. Leurs recommandations sont présentées dans la première partie du présent rapport.

45. Concernant les mesures relatives à la baisse des prix, à l'instabilité, à la nécessité d'une diversification et au renforcement de la contribution du secteur des produits de base au développement, les participants sont convenus de l'opportunité de répartir les mesures possibles en trois catégories: mesures immédiates, mesures à moyen terme et mesures à long terme. Dans de nombreux domaines, des mesures relevant de différentes perspectives temporelles seraient complémentaires. Certains produits - en particulier le café et le coton - posaient des problèmes qui exigeaient des mesures immédiates. Pour d'autres, notamment la plupart des minéraux, des solutions de moyen terme à long terme étaient plus importantes. D'aucuns ont fait valoir qu'il fallait avant tout s'occuper des produits traversant actuellement une crise lourde de conséquences pour les pays et les populations vulnérables. En outre, des différences de taille et de capacité institutionnelle entre les pays faisaient que les mêmes problèmes n'avaient pas les mêmes effets partout. Il n'existait donc pas de solution universelle.

46. L'opportunité de mesures de compensation des déficits de recettes d'exportation a été maintes fois affirmée. Il a été reconnu que les mécanismes actuels ou antérieurs avaient souffert d'une conditionnalité excessive. Un argument avancé dans ce contexte a été que les mécanismes proposant une sorte d'assurance contre les déficits seraient une meilleure approche que des mécanismes compensatoires *ex post*. Ils devraient être étayés par des instruments de marché tels que les options pour limiter les coûts. Des mesures de renforcement des capacités et les systèmes de gestion des cultures ont également été mentionnés dans ce contexte.

47. La suppression des offices de commercialisation et autres structures d'appui dans de nombreux pays avait entraîné la disparition ou la détérioration de certains services essentiels - par exemple services d'information, de crédit, de vulgarisation. Elle avait également affaibli le pouvoir de négociation des producteurs des pays en développement. Le vide institutionnel qui en avait résulté devait être comblé. À cet égard, les gouvernements, le secteur privé et les organisations intergouvernementales avaient à jouer des rôles distincts, mais complémentaires et synergiques. Attirer des investisseurs et investir dans la recherche-développement était

d'importants éléments de toute stratégie de développement et de diversification reposant sur le secteur des produits de base.

48. Le concept des fonds de diversification a suscité un intérêt considérable. Les participants ont examiné différents moyens de financer de tels fonds. Il a été reconnu qu'une fiscalité spécifique n'était pas une option réaliste. Certains participants se sont également inquiétés du risque que d'actuelles ressources d'APD ne soient détournées à d'autres fins. L'effort devait être fait de rapprocher les pays développés des objectifs fixés à Monterrey. Il a été suggéré que, pour la répartition du fardeau financier entre pays donateurs, on retienne la part d'importations de produits de base provenant de pays en développement de chacun. Plusieurs possibilités de financement de la diversification qui seraient examinées à l'Organisation internationale du café, y compris la possibilité d'appliquer une taxe sur le commerce du café, ont été mentionnées.

49. Il a été reconnu que l'idéal serait que les mesures visant à limiter l'offre soient prises en coopération entre producteurs et consommateurs. Si cela n'était pas possible, les producteurs devraient s'entendre entre eux. Cela serait d'autant plus facile que les consommateurs seraient disposés à s'abstenir de toute initiative visant à empêcher de telles mesures de limitation de la production. Si une action coordonnée des producteurs n'était pas possible, des réductions de la production ou des exportations devraient être mises en œuvre par pays.

50. Les relations entre endettement et dépendance à l'égard des produits de base ont été examinées et il a été noté que les déficits de recettes d'exportation imputables à l'instabilité des prix des produits de base devraient figurer parmi les critères d'allègement de la dette. Des exemples historiques de dette indexée sur les prix des produits de base par le biais de l'émission d'obligations spécifiques ont été mentionnés dans ce contexte.



**Annexe**

**LISTE DES PARTICIPANTS**

Datuk ABDULLAH bin Mohd. Tahir  
Secrétaire général, Ministère des industries de produits primaires  
Kuala Lumpur01

M. Tony ADDISON  
Directeur adjoint, WIDER  
Helsinki

M<sup>me</sup> Sylvia BORREN  
Directrice exécutive, NOVIB Oxfam  
Amsterdam

M. Philippe CHALMIN  
Professeur à l'Université Paris Dauphine  
Paris

M. Pierre DEFRAIGNE  
Directeur général adjoint, Direction générale du commerce, Commission européenne,  
Bruxelles

M. Getachew GEBRE-MEDHIN  
Directeur principal des projets, Fonds commun pour les produits de base  
Amsterdam

M. Roman GRYNBERG  
Secrétariat du Commonwealth  
Londres

M. Irfan ul HAQUE  
Consultant spécialiste des produits de base, G-24

M. Martin KHOR  
Third World Network (Réseau du tiers monde)  
Kuala Lumpur

M. Jean-Pierre LANDAU  
Ministre plénipotentiaire, ambassade de France  
Londres

M. Peter BRABECK-LETMATHE  
Vice-Président-Directeur général  
Nestlé SA  
Vevey

TD/B/50/11

page 18

M. Francisco OURIQUE

Conseiller au Comité du café du Congrès brésilien

M. Mandé SIDIBE

Ancien Premier Ministre du Mali

M. Clive THOMAS

Professeur à l'Institute of Development Studies, Université du Guyana  
Georgetown

M. Robert WEINER

Professeur, Président du Department of International Business, Université George Washington  
Washington D.C.

-----